

# Le transport solidaire, comment ça marche ?

**1** Je m'inscris à l'association auprès du référent de ma commune.

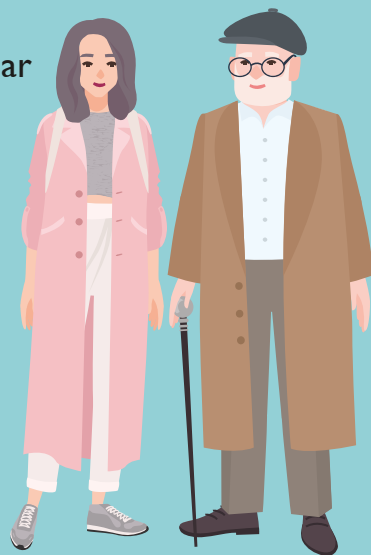
**2** Je réserve par téléphone 3 jours à l'avance.

**3** Je me laisse transporter à destination par un chauffeur bénévole de l'association.

**4** Je règle au retour.

Ce service est complémentaire des dispositifs existants (prise en charge CPAM, chèques Sortir Plus).

Partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Chantonnay & la MSA Loire-Atlantique - Vendée



# Transport

## Solidaire

Pays de Chantonnay



**Le transport solidaire  
du Pays de Chantonnay**

**Siège social :** 65 avenue du Général De Gaulle  
BP 98 - 85111 Chantonnay Cedex

## Le transport solidaire :

pour améliorer le quotidien,  
rompre avec l'isolement et  
favoriser les moments  
d'échange et de convivialité  
entre les personnes.



## Pour qui ?

Ce service s'adresse aux habitants du Pays de Chantonnay  
(personnes âgées isolées et/ou dépendantes de 60 ans et plus) :

- ne disposant pas de moyen de locomotion,
- ne pouvant momentanément ou durablement conduire.

## Pour quels déplacements ?



Visites de courtoisie



Rendez-vous personnels



Courses



Loisirs



Rendez-vous médicaux

Sont exclus les trajets pris en charge par l'Assurance maladie.

- Les transports se font en accord avec le chauffeur bénévole.
- La priorité est donnée aux services et commerces locaux.



## A quel tarif ?

Pour utiliser le service transport solidaire, il suffit d'adhérer à l'association et de s'acquitter de la carte d'utilisateur fixée à 3€ par personne.

- Pour un déplacement local, aller-retour de moins de 8 kms : **4€**
- Pour tout autre déplacement : **0.5€/km**

Le nombre de kilomètres est calculé à partir du domicile du chauffeur bénévole.

